



Relais petite enfance un service gratuit pour accompagner les familles

P2 - La Fête des associations
donne le coup d'envoi de la
rentrée

P7 - Une nouvelle salle
pédagogique pour découvrir
les Archives autrement

P8/9 - Le Centre de
Supervision Intercommunal :
un allié du quotidien pour la
sécurité des habitants

La Fête des associations donne le coup d'envoi de la rentrée

12 SEPT. 2026
10h - 17h
ENTRÉE LIBRE

FÊTE DES ASSOCIATIONS
Plongez dans la vie associative !

COMPIÈGNE
PARC DE SONGEONS / SALLES SAINT-NICOLAS
PARKING TOUR JEANNE D'ARC

VILLE DE COMPIÈGNE
AGGLOMÉRATION DE LA RÉGION DE COMPIÈGNE

Au programme de l'édition 2026 de la traditionnelle **Fête des associations** : de nombreuses activités culturelles, sportives et de loisirs à découvrir en famille ou entre amis.

Pour vous faire connaître leurs actions, près de 300 associations investiront le centre-ville de Compiègne. La vie associative est un atout essentiel pour la qualité de vie sur notre territoire. L'agglomération compiégnoise compte plus de 1 000 associations qui œuvrent dans des domaines aussi variés que la culture, le sport, les loisirs, le social, l'économie, le patriotisme ou encore la solidarité. Grâce à l'engagement de leurs bénévoles, elles contribuent chaque jour au dynamisme et au lien social de notre territoire.

Rendez-vous le **samedi 12 septembre, de 10h à 17h**, avec les acteurs de la vie associative pour trouver votre future passion !

Lieux : parc de Songeons, parking de la Tour Jeanne d'Arc, rues d'Austerlitz et Jeanne d'Arc, salles Saint-Nicolas.

Sur place : restauration, animations et démonstrations sportives et culturelles.

POUR PROLONGER LA FÊTE, rendez-vous dès 20h30 sur le Pont-Neuf pour une soirée festive animée par le DJ Morgan Nagoya. La soirée se clôturera par le traditionnel spectacle pyrotechnique, offrant un final haut en couleur à cette journée placée sous le signe de la convivialité et de l'engagement associatif.



L'Orée

Résidence livrée*

A COMPIÈGNE
Camp des Sablons, profitez des dernières opportunités

OFFRES SPECIALES
Remise de 8 000 € et Frais de notaire offerts sur les derniers logements disponibles*

EIFFAGE
IMMOBILIER

eiffage-immobilier.fr

0 800 734 734*

Service & appel gratuits

PTZ
Prêt à Taux 0%

NF HQE®
HABITAT

RE 2020

*Les informations recueillies par notre société feront l'objet d'un traitement destiné à la gestion de clientèle et, éventuellement, à la prospection commerciale. Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 dite « Informatique et Libertés », vous bénéficierez d'un droit d'accès et de rectification aux informations vous concernant, que vous pouvez exercer en vous adressant à Eiffage Immobilier, 11 place de l'Europe - 78140 Vélizy-Villacoublay. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant. Conditions détaillées de l'offre sur la page internet eiffage-immobilier.fr. Offres définies sur notre site internet.

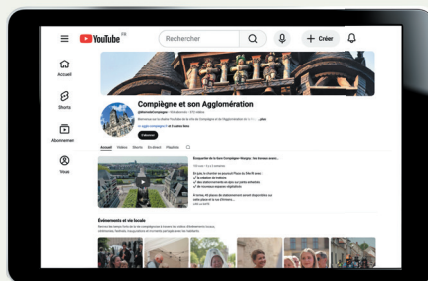
Les travaux se poursuivent pour l'écoquartier de la gare

Retrouvez toutes les informations pratiques sur : www.agglo-compiegne.fr
> rubrique > À la une ou en scannant ce QR Code :



Abonnez-vous à la chaîne YouTube de Compiègne et son Agglomération

Événements, grands projets, inaugurations, reportages, conseils municipaux et communautaires : retrouvez l'actualité de Compiègne et de son Agglomération en vidéo sur sa chaîne YouTube. Ainsi vous suivrez la vie locale et revivrez les temps forts du territoire.



Pour s'abonner à la chaîne : www.youtube.com/CompiagneAgglo ou scannez ce QR Code



Dans la peau des arbres

Du 5 septembre au 31 octobre, la Maison des Projets vous invite à découvrir l'exposition *Dans la peau des arbres*.

De la graine à l'arbre centenaire, de la forêt à la ville, cette exposition raconte une même histoire : celle d'un être vivant qui nous relie à la nature, à notre territoire et aux générations futures. Car les arbres que nous protégeons aujourd'hui constituent l'héritage naturel que nous transmettrons demain.

Entrée libre du mardi au samedi, de 10h à 12h30 et de 13h30 à 17h.



Renseignements sur les rencontres et les visites guidées : maisondesprojets@agglo-compiegne.fr



Retrouvez la version audio de ce magazine en flashant ce QR code :



ÉDITORIAL

Philippe MARINI

Président de l'Agglomération de la Région de Compiègne, Sénateur honoraire de l'Oise, Maire de Compiègne

Grandir ensemble, préparer l'avenir

La rentrée est toujours un moment particulier. Elle marque de nouveaux départs, de nouveaux projets et, pour de nombreuses familles, une nouvelle organisation du quotidien.

Accueillir les jeunes enfants dans de bonnes conditions constitue l'un des fondements d'un territoire attractif et solidaire. C'est pourquoi l'Agglomération de la Région de Compiègne mène, depuis de nombreuses années, une politique volontariste en faveur de la petite enfance, avec une conviction simple : permettre à chaque famille de trouver les solutions qui correspondent à leurs besoins.

Au-delà des équipements et des places d'accueil disponibles, nous avons souhaité mettre en place un accompagnement de proximité. Informer les parents, les guider dans leurs démarches et leur donner une vision claire des possibilités qui s'offrent à eux sont des missions essentielles pour faciliter leur quotidien et favoriser l'équilibre entre vie familiale et vie professionnelle.

Cette action s'inscrit dans une vision plus large de notre engagement. Une collectivité doit être présente aux côtés de ses habitants dans les moments importants de leur parcours de vie. De la petite enfance au grand âge, nous veillons à proposer des services utiles, accessibles et adaptés aux réalités de chacun.

Dans ce numéro, vous découvrirez le rôle du Relais petite enfance, un service souvent méconnu mais précieux pour les familles. Par son action quotidienne, il contribue à renforcer la qualité de l'accueil des jeunes enfants et à faire de notre agglomération un territoire où chacun peut construire son avenir avec confiance.

Je vous souhaite à toutes et à tous une excellente rentrée.

+ de 61 000 followers



Suivez toute notre actualité sur notre page Compiègne et son agglomération





Relais petite enfance un service gratuit pour accompagner les familles



À NOTER

- Plus de **2 000 places d'accueil** pour les jeunes enfants sur le territoire de l'ARC.
- **2 sites d'accueil** : Compiègne et Verberie.
- **3 secteurs de proximité** : Nord, Centre et Sud, en fonction de votre lieu d'habitation.
- **Un service gratuit** ouvert à toutes les familles et aux professionnels de l'accueil individuel.

Informar, orienter, conseiller et simplifier les démarches des parents et des professionnels de l'accueil individuel : telles sont les missions du Relais petite enfance (Rpe) de l'Agglomération de la Région de Compiègne.

Un guichet unique pour simplifier et faciliter les démarches

Que vous recherchiez un mode d'accueil pour votre enfant ou des informations sur les démarches à effectuer, ce service de proximité constitue un véritable point d'appui pour les familles.

Premier enfant, reprise du travail, déménagement, changement d'organisation familiale... les situations qui amènent à rechercher un mode d'accueil sont nombreuses.

Face à la diversité des solutions existantes, le Relais petite enfance vous aide à y voir plus clair. Les animatrices répondent à vos questions et vous orientent vers les solutions les plus adaptées à vos besoins.

Désormais, pour toute recherche d'un mode d'accueil, y compris une place en crèche, le premier contact des familles est le Rpe. Cette évolution permet de simplifier les démarches et de disposer d'une information harmonisée sur l'ensemble de l'offre d'accueil du territoire.

Aider chacun à trouver la solution adaptée

Accueil collectif ou individuel ? Horaires atypiques ? Besoin régulier ou occasionnel ? Le rôle du Rpe n'est pas de décider à votre place mais de vous donner toutes les clés pour faire un choix éclairé.

Les animatrices présentent les possibilités d'accueil disponibles sur le territoire et expliquent les spécificités de chacune : crèches, Maisons d'assistants maternels (Mam), assistantes maternelles indépendantes ou encore crèches familiales.

Chaque situation étant unique, l'accompagnement est personnalisé afin de tenir compte des besoins de votre enfant comme des contraintes de votre vie quotidienne.

Un accompagnement au quotidien

Le Relais petite enfance ne se limite pas à l'information et à l'orientation. Si vous employez une assistante maternelle, il vous informe sur le contrat de travail, les déclarations Urssaf Pajemploi, les



aides financières ou encore les droits et obligations de chacun.

Le service accompagne également vos démarches liées à l'accueil collectif et répond aux nombreuses questions qui peuvent se poser tout au long du parcours de votre enfant.

Un repère pour les professionnels de l'accueil individuel

Au cœur de la qualité d'accueil des jeunes enfants, le Rpe est un lieu ressource. En effet, le Rpe n'accompagne pas seulement les parents : il est aussi un partenaire privilégié des professionnels de l'accueil individuel (assistants maternels et assistants parentaux, anciennement gardes à domicile).

Moins connue du grand public, cette mission contribue pourtant directement à la qualité de l'accueil proposé aux jeunes enfants. Le service organise des temps d'éveil pour les enfants accueillis par les assistantes maternelles, favorise les échanges de pratiques et accompagne les professionnels dans leur parcours.

Grâce à ce travail de proximité, le Rpe participe au maintien d'une offre d'accueil diversifiée, qualifiée et adaptée aux besoins des familles sur l'ensemble du territoire.



3 animatrices du Relais petite enfance à contacter en fonction de votre lieu d'habitation :

- **Relais Nord**
03 44 38 58 33
relaisnord@agglo-compiegne.fr
- **Relais Centre**
03 44 38 58 32
relaiscentre@agglo-compiegne.fr
- **Relais Sud**
03 44 38 58 31
relaissud@agglo-compiegne.fr

2 sites :

- **Compiègne** : Complexe du Puy du Roy 5 bis, rue Charles Faroux -
Lundi : 13h30-17h
du mardi au vendredi : 8h30-12h30 / 13h30-17h
et sur rendez-vous après 17h
- **Verberie** : Centre Social Jean-Husson
Rue Desormes - Permanence le mercredi de 8h30-12h30 / 13h30-17h et les autres jours sur rendez-vous

[Les acteurs de l'agglo]

L'AVF Compiègne, un accueil chaleureux pour trouver sa place sur le territoire



S'installer dans une nouvelle ville est une étape importante, faite de découvertes, de nouveaux repères à construire et de rencontres à créer. Sur le territoire de l'ARC, l'Accueil des Villes Françaises (AVF), présidé depuis mars dernier par Véronique Chadapaux, accompagne les nouveaux arrivants, mais aussi les habitants désireux d'élargir leur cercle relationnel, en favorisant les échanges et la convivialité.



Animé par une équipe de 30 bénévoles engagés, l'AVF Compiègne propose tout au long de l'année des rencontres, des activités culturelles et de loisirs, ainsi que des sorties pour découvrir la ville et son agglomération. Parmi les rendez-vous proposés figurent les « Curiosités compiégnaises », organisées chaque troisième lundi du mois. Ces visites invitent aussi bien les nouveaux arrivants que les Compiégnois de longue date à (re)découvrir le patrimoine, les lieux emblématiques et les richesses du territoire,

tout en partageant un moment d'échange et de convivialité. Véritable créatrice de lien social, l'association participe activement à la qualité de vie sur le territoire. Cette mission prend tout son sens lors de l'accueil des nouveaux habitants organisé chaque année par la Ville de Compiègne. La prochaine édition, le 12 septembre prochain, offrira une nouvelle occasion aux nouveaux Compiégnois de découvrir les services, les associations et les acteurs qui font vivre la cité, avec l'AVF comme

interlocuteur privilégié pour faciliter leurs premiers pas et leurs futures rencontres.

Renseignements et inscriptions :

AVF Compiègne
8 rue de la Sous-Préfecture
60200 Compiègne
Prochaine permanence
le mardi 8 septembre de
14h à 16h



Contact :
03 44 40 33 94
avfcompiègne@
gmail.com

Conciliateurs de justice : trouver une solution sans passer par le tribunal

Gratuite, confidentielle et accessible à tous, la conciliation permet de résoudre de nombreux conflits du quotidien grâce au dialogue. Sur le territoire de l'Agglomération de la Région de Compiègne, deux conciliatrices de justice accompagnent chaque année près de 1 200 habitants.



Conflits de voisinage, nuisances sonores, végétation envahissante, aboiements de chiens, litiges entre propriétaires et locataires, dépôts de garantie ou loyers impayés : autant de situations du quotidien qui peuvent être résolues à l'amiable avant d'envisager une procédure judiciaire.

Auxiliaires de justice bénévoles, les conciliatrices interviennent en toute impartialité pour rétablir le dialogue entre les parties et les aider à trouver un accord. Elles ne se substituent ni au juge ni à l'avocat, mais proposent une démarche simple, rapide et gratuite, souvent efficace pour éviter un contentieux.

Sur le territoire de l'ARC, cette mission est assurée par Géraldine Joint-Deboves et Françoise Angotti, conciliatrices de justice engagées au service des habitants et du

règlement amiable des litiges. Par leur action de proximité, elles contribuent à désengorger les tribunaux en privilégiant la résolution amiable des différends.

Contacts :

> **Géraldine Joint-Deboves**, conciliatrice de justice : **06 80 10 08 59**

geraldineconciliateur@gmail.com

• Petite Chancellerie, 3 rue de la Sous-Préfecture, Compiègne, avec ou sans rendez-vous le lundi de 8h30 à 12h

• Mairie de Clairoix, 1 rue du Général-de-Gaulle, sur rendez-vous le mardi de 9h à 12h

> **Françoise Angotti**, conciliatrice de justice **03 44 38 35 24**

francoise.angotti@conciliateurdejustice.fr

• Petite Chancellerie, 3 rue de la Sous-Préfecture, Compiègne, avec ou sans rendez-vous le mardi de 8h30 à 12h

Mme Géraldine Joint-Deboves intervient depuis 11 ans pour favoriser la résolution amiable des conflits



Une nouvelle salle pédagogique pour découvrir les Archives autrement

Cartes anciennes, photographies, registres ou documents administratifs : les Archives intercommunales conservent des milliers de pièces qui racontent l'histoire du territoire et de ses habitants. Avec leur nouvelle salle pédagogique de 70 m², elles renforcent aujourd'hui leur vocation de lieu de découverte, d'apprentissage et de médiation culturelle.

Les Archives intercommunales ont pour mission de collecter, classer, préserver et rendre accessibles les documents produits par les collectivités du territoire, notamment l'Agglomération de la Région de Compiègne, les villes de Compiègne et de Margny-lès-Compiègne. Ces fonds constituent une ressource précieuse pour comprendre l'évolution de nos communes et préserver la mémoire locale.

Ouvertes à tous, les Archives intercommunales accueillent habitants, étudiants, chercheurs, généalogistes ou passionnés d'histoire qui souhaitent consulter des documents originaux, mener des recherches ou approfondir leur connaissance du Compiégnais.

Découvrir l'histoire autrement

Pour développer ses actions de médiation et répondre aux nombreuses sollicitations des établissements scolaires, les Archives disposent désormais d'une salle pédagogique de 70 m² dédiée à l'accueil des groupes. En complément des visites des locaux, cet espace permet d'organiser des ateliers adaptés à différents publics à partir de documents originaux. Les participants découvrent ainsi l'histoire du territoire au contact direct des sources, tout en comprenant comment se construit la mémoire collective. Une approche vivante qui favorise l'observation, la réflexion et la curiosité.

La salle pourra également accueillir

ponctuellement des conférences, des animations ou de petites expositions afin de faire découvrir au plus grand nombre les richesses conservées par le service.

Préserver pour transmettre

Les Archives intercommunales veillent également à la sauvegarde d'un patrimoine parfois très fragile. Une mission essentielle pour transmettre aux générations futures des témoignages irremplaçables de l'histoire du territoire. Récemment, un ensemble de 17 plans issus d'un ancien atlas du Domaine de la Couronne a bénéficié d'une restauration grâce au soutien financier de l'association des Jeunes Amis du Palais de Compiègne.

Ils ont été présentés lors de l'inauguration de la salle pédagogique et pourront désormais être mis à disposition du public.



Archives intercommunales de l'Agglomération de la Région de Compiègne
Pôle de développement des Hauts de Margny - 104 rue Georges Guynemer
60280 Margny-lès-Compiègne
03 44 86 28 10 - archives@agglo-compiegne.fr
Salle de lecture ouverte du mardi au jeudi (avec ou sans rendez-vous)





Le Centre de Supervision Intercommunal : un allié du quotidien pour la sécurité des habitants



À noter

- Le dispositif a été créé en **2014** et compte aujourd'hui **777 caméras** sur l'ensemble du territoire de l'agglomération, dont **34 caméras mobiles** et **162 caméras** à Compiègne.
- Les opérateurs peuvent **guider les forces de l'ordre en temps réel** lors d'une intervention.
- Les images constituent régulièrement **un élément déterminant dans les enquêtes judiciaires**.

Invisible pour la plupart des habitants, le Centre de Supervision Intercommunal (CSI) joue pourtant un rôle essentiel dans la vie du territoire. Grâce aux caméras de vidéoprotection déployées dans les communes adhérentes, il contribue à prévenir les actes de malveillance, à faciliter l'action des forces de l'ordre et à accompagner les enquêtes judiciaires. Ce dispositif mutualisé permet aux communes de bénéficier d'un service performant tout en partageant les moyens et les coûts.

La force de la mutualisation

Le CSI repose sur un principe simple : la mutualisation des moyens entre plusieurs communes afin d'offrir un service performant à l'échelle intercommunale. Cette organisation permet de partager les équipements, les technologies et les compétences. Elle rend également accessible un niveau de service élevé à des communes qui ne pourraient pas toujours assumer seules les coûts d'un tel dispositif.

Aujourd'hui, le CSI accompagne 15 communes de notre territoire : Armancourt, Béthisy-Saint-Pierre, Bienville, Choisy-au-Bac, Clairoix, Compiègne, Jaux, Janville, Jonquières, Lachelle, La Croix Saint Ouen, Margny-lès-Compiègne, Saint-Jean-aux-Bois, Saint-Sauveur et Saint Vaast de Longmont.

Veiller pour mieux réagir

Jour et nuit, 13 opérateurs spécialement formés assurent une veille continue du territoire à partir des images issues des caméras de vidéoprotection. Leur mission consiste à détecter toute situation nécessitant une attention particulière : protection des personnes dans les espaces publics (gares), surveillance des abords des bâtiments publics (écoles, mairies), agressions, vols, dégradations, comportements suspects, accidents, rodéos urbains, trafics illicites, troubles à l'ordre public ou événements exceptionnels. Lorsqu'une anomalie est identifiée, les informations utiles sont immédiatement transmises aux forces de l'ordre afin de faciliter leur intervention.



Un appui précieux sur le terrain

Les images fournissent des éléments d'aide à la décision aux équipes mobilisées, notamment les polices municipales, la police nationale et la gendarmerie : nombre de personnes impliquées, description d'un véhicule, direction empruntée ou évolution d'une situation en temps réel. Cette capacité d'observation contribue à une meilleure coordination des inter-

ventions et permet une adaptation rapide des moyens engagés. À Compiègne et Margny-lès-Compiègne, les policiers municipaux disposent également de tablettes numériques embarquées dans leurs véhicules. Connectées au Centre de Supervision Intercommunal, elles leur permettent de visualiser en temps réel les images des situations nécessitant leur intervention, avant même leur arrivée sur les lieux.

Un atout pour les enquêtes

À la suite d'une infraction, les images peuvent être exploitées dans le cadre légal défini par la réglementation, sur réquisition des services habilités. Elles permettent notamment d'identifier un véhicule, de retracer un parcours ou de corroborer certains éléments d'enquête. En 2025, plus de 323 réquisitions judiciaires ont ainsi été traitées grâce aux images du CSI.

Un dispositif encadré et respectueux des libertés

La vidéoprotection est strictement encadrée par la réglementation (Code de la sécurité intérieure, RGPD et cadre légal en vigueur). L'installation des caméras est autorisée par les services de l'État et l'accès aux images est réservé aux seules personnes habilitées. Les zones privées ne sont pas filmées et les enregistrements sont conservés pour une durée limitée, conformément aux règles en vigueur. L'objectif est de concilier sécurité publique et respect des libertés individuelles.

Des technologies en constante évolution

Les opérateurs disposent aujourd'hui d'outils leur permettant de retrouver plus rapidement des séquences utiles aux enquêtes ou de suivre un événement à travers plusieurs caméras. Ces évolutions technologiques ne remplacent pas l'analyse humaine, elles la complètent en permettant aux opérateurs de gagner du temps et de concentrer leur attention sur les situations nécessitant une intervention.

Un service accessible aux communes rurales



Philippe Courcelle,
Maire de Saint Vaast de Longmont

« Depuis plusieurs années, notre commune est équipée d'un dispositif de vidéoprotection installé aux principaux points stratégiques du village. Ces équipements jouent un rôle dissuasif et se sont également révélés utiles pour identifier certains dépôts sauvages. Ils peuvent aussi, lorsque cela est nécessaire, fournir à la gendarmerie des éléments utiles dans le cadre d'enquêtes, notamment

à la suite d'effractions. Le CSI illustre pleinement les bénéfices de la mutualisation à l'échelle de l'agglomération, en donnant à toutes les communes, y compris les plus rurales, accès à des moyens techniques et humains performants. Satisfaits de l'efficacité de ce dispositif, nous envisageons aujourd'hui de renforcer progressivement ce réseau afin d'améliorer encore la sécurité et la préservation de notre cadre de vie. »

le saviez-vous ?



Fin du réseau cuivre : anticipez votre passage à la fibre

Vous utilisez encore une ligne téléphonique fixe ou une connexion Internet ADSL ? Le réseau cuivre, qui a longtemps permis les communications téléphoniques et l'accès à Internet, va progressivement disparaître au profit de la fibre optique. Sur plusieurs communes de l'ARC, cette transition est désormais programmée. Pour continuer à profiter de vos services sans interruption, il est important de l'anticiper.

Une évolution inévitable

Pendant plus de cinquante ans, le réseau cuivre a accompagné les Français dans leurs usages quotidiens. Aujourd'hui, cette technologie arrive en fin de vie et ne répond plus aux besoins numériques actuels.

Plus performante et plus fiable, la fibre optique devient progressivement le nouveau réseau de référence. Dans ce cadre, Orange, propriétaire du réseau cuivre, a engagé sa fermeture progressive partout en France.

Quelles communes sont concernées ?

Sur le territoire de l'ARC, l'arrêt du réseau cuivre est programmé :

- > en janvier 2027 à Clairoux et Janville,
- > en 2028 à Jaux et Jonquières,
- > entre 2028 et 2030 pour les autres communes de l'agglomération.

À ces échéances, les lignes encore raccordées au réseau cuivre seront définitivement désactivées.

Êtes-vous concerné ?

Cette évolution s'adresse à tous les usagers : particuliers, entreprises, commerces, associations et administrations. Vous êtes concerné si votre téléphone fixe ou votre connexion Internet fonctionne encore grâce à l'ADSL ou à une ligne téléphonique traditionnelle.

En revanche, si vos services fonctionnent déjà via la fibre optique, vous n'avez aucune démarche à effectuer.

Que devez-vous faire ?

Si vous utilisez encore le réseau cuivre, rapprochez-vous de votre opérateur ou de l'opérateur de votre choix afin de vérifier votre situation et, si nécessaire, souscrivez une offre sur le réseau fibre. Vous pouvez également conserver uniquement un service de téléphonie fixe, sans abonnement Internet.

N'attendez pas les derniers mois pour effectuer ces démarches afin d'éviter toute interruption de service.

Les avantages de la fibre :

- > des débits beaucoup plus rapides ;
- > une connexion plus stable ;
- > un meilleur confort pour le télétravail, la télévision, le streaming ou les démarches en ligne ;
- > une technologie pérenne adaptée aux usages de demain.

EXPRESSION DES MINORITÉS



Groupe Servir Compiègne et son agglomération

Sophie SCHWARZ, Étienne DIOT,
Nathalie CHARRUAU, Kamel TOUIH,
Virginie MARNIER
06 83 25 07 49
sophie.schwarz@mairie-compiegne.fr
www.servir-compiegne.fr

Compiègne : la démocratie en différé et sans images !

Qui a dit dans le Compiègne Notre Ville de juillet : « À Compiègne nous avons besoin de débat et de confrontation d'idées. » et fait l'inverse ? Daniel Leca !

Depuis 2020, les conseils municipaux et communautaires de Compiègne étaient retransmis en direct. Un progrès démocratique à mettre au crédit de Philippe Marini et suivi par de nombreux habitants et agents de la Ville et de l'Agglomération.

- > 28 mars : le conseil d'installation est diffusé en direct pour l'élection de M. Marini.
- > 12 mai : patatras ! Avec le duo Leca-Marini, le direct disparaît.
- > 20 mai : le duo Leca-Marini va plus loin et prive les opposants d'images. Seuls sont filmés les amis du maire.

> 25 juin : le duo Leca-Marini invente le plan large ridicule. Il ne faut surtout plus d'images des débats.

Ils se pâment d'Agora, d'Assises, de concertation. La réalité de la greffe Leca-Marini, c'est un recul brutal de la transparence. Plus de son, plus d'image de ceux qui se réclament d'une nouvelle génération et qui, en 2020, n'avaient pas de mot assez dur contre « le système Marini » mais en font désormais partie.

Il n'est pas trop tard pour revenir à une situation normale et apaisée. La nouvelle défaite (15^e sur 15) au tribunal administratif pour non-respect des droits de l'opposition doit être l'occasion de repartir sur de bonnes bases de respect et de démocratie.

Vos agences Saur à votre service

Vous avez une question sur votre contrat d'eau potable, votre facture, un paiement ou la télérelève de votre compteur ? Les conseillers Saur vous accueillent dans les deux agences du territoire de l'ARC.

Contact : **Agences Saur - 03 60 56 40 01**

• **Venette** - 75 rue du chemin Croissant, ZAC du Bois de Plaisance,
Lundi : 13h30-16h30 - Mercredi : 14h30-17h30 - Jeudi : 9h-12h30
Mardi et vendredi : sur rendez-vous

• **Compiègne** -
30 rue d'Austerlitz
Lundi et mercredi :
9h-12h30 -
Mardi : 14h-18h30 -
Jeudi : 14h-17h
Vendredi : 9h30-13h30



Les espaces Cyber-base : la rentrée numérique des jeunes !



À l'occasion de la rentrée, les espaces Cyber-base de l'Agglomération de la Région de Compiègne proposent de nouveaux ateliers numériques spécialement conçus pour les jeunes, entre découverte, créativité et apprentissage ludique du numérique.

À Choisy-au-Bac, Compiègne Pompidou, Jaux, La Croix Saint Ouen, Margny-lès-Compiègne, ou encore Venette, les enfants et adolescents pourront participer à différents ateliers, programmés entre septembre et octobre :

- > **initiation à l'intelligence artificielle** avec *Deviens un Super Héros de l'IA*,
- > **atelier artistique** *Du pinceau à l'écran : à toi de jouer l'artiste !*,
- > ou encore **création d'histoires d'Halloween numériques**.



Renseignements et inscriptions : **03 44 42 56 30**
cyberbase@agglo-compiegne.fr

ARC Rénov' : donnez vie à vos projets de rénovation

Envie d'améliorer le confort de votre logement ? Isolation, chauffage, adaptation à la perte d'autonomie... avant de vous lancer, faites le point avec ARC Rénov', le service gratuit de l'Agglomération de la Région de Compiègne dédié à la rénovation de l'habitat.

Que vous soyez propriétaire, copropriétaire ou bailleur, ARC Rénov' vous accompagne à chaque étape de votre projet.

Objectif : vous aider à faire les bons choix, éviter les erreurs coûteuses et construire une rénovation cohérente, performante et durable. Labellisé Espace Conseil France Rénov', le service s'appuie sur des partenaires experts comme le CAUE de l'Oise, l'ADIL 60 et SoliHa. Ensemble, ils vous apportent des conseils neutres, fiables et de proximité pour avancer sereinement.



Infos pratiques :

- > accueil sans rendez-vous : lundi 14h-17h, mercredi et vendredi 9h-12h,
- > accueil sur rendez-vous : lundi 9h-12h.



ARC Rénov' 6 quai de la République - 60200 Compiègne
(près de la gare)
03 44 85 44 95 - arc-renov@agglo-compiegne.fr

C'est où ?

À Janville, entre l'Oise et le canal latéral à l'Oise, se niche l'île **Jean-Lenoble**. Créée à la fin du XIX^e siècle lors du creusement du canal, cette île artificielle est aujourd'hui reliée au village par une passerelle. Bordée par l'eau et marquée par la présence de la batellerie, elle abrite également quelques habitations. Souvent perçue comme une presqu'île, elle offre un paysage insolite et rappelle l'importance qu'ont longtemps eue l'Oise et la navigation dans le développement du territoire.



Pour plus de renseignements : Mairie de Janville, rue René Richard
60150 Janville - **03 44 76 01 40 - mairie@janville60.fr**
Horaires d'ouverture : mardi de 14h à 18h, mercredi de 14h à 17h30,
vendredi et samedi de 9h à 12h (Fermé le dernier samedi du mois)



l'aide à domicile
ADHAP



**Besoin d'aide
à domicile ?**



UN SIMPLE APPEL
ET TOUT S'ORGANISE EN 48H !

03 44 36 72 96

adhap.fr | adhap60a@adhap.fr

**LES GRANDS
JOURS!**

Du 16/09 au 10/10

OFFRES EXCLUSIVES SUR LES LITERIES DE GRANDES MARQUES

FIRST SERVICE - RCS Toulouse 552 616 324 - Photo non contractuelle



Grand Litier

VOTRE BIEN-ÊTRE COMMENCE ICI

Literie Y. Lamouche

141, Avenue Jean Moulin - ZAC du Camp Du Roy - JAUZ - 03 44 83 41 07

**Vous avez
le droit de
savoir.**

Faites estimer votre bien pour
un projet de vente, une démarche
patrimoniale, ou simplement
pour découvrir sa valeur.

**l'estimation
Confiance**

VENTE • PATRIMONIALE • DÉCOUVERTE

CENTURY 21

Chaque Agence est Juridiquement et Financièrement Indépendante.

Nous contacter

CENTURY 21 Infinity

COMPIEGNE
MARGNY-LES-COMPIEGNE
03 44 23 22 21

SENLIS
03 44 53 05 05

LACROIX SAINT OUVEN
03 44 91 04 04

RESSONS SUR MATZ
03 44 85 84 64

THOUROTTE
03 44 43 03 88